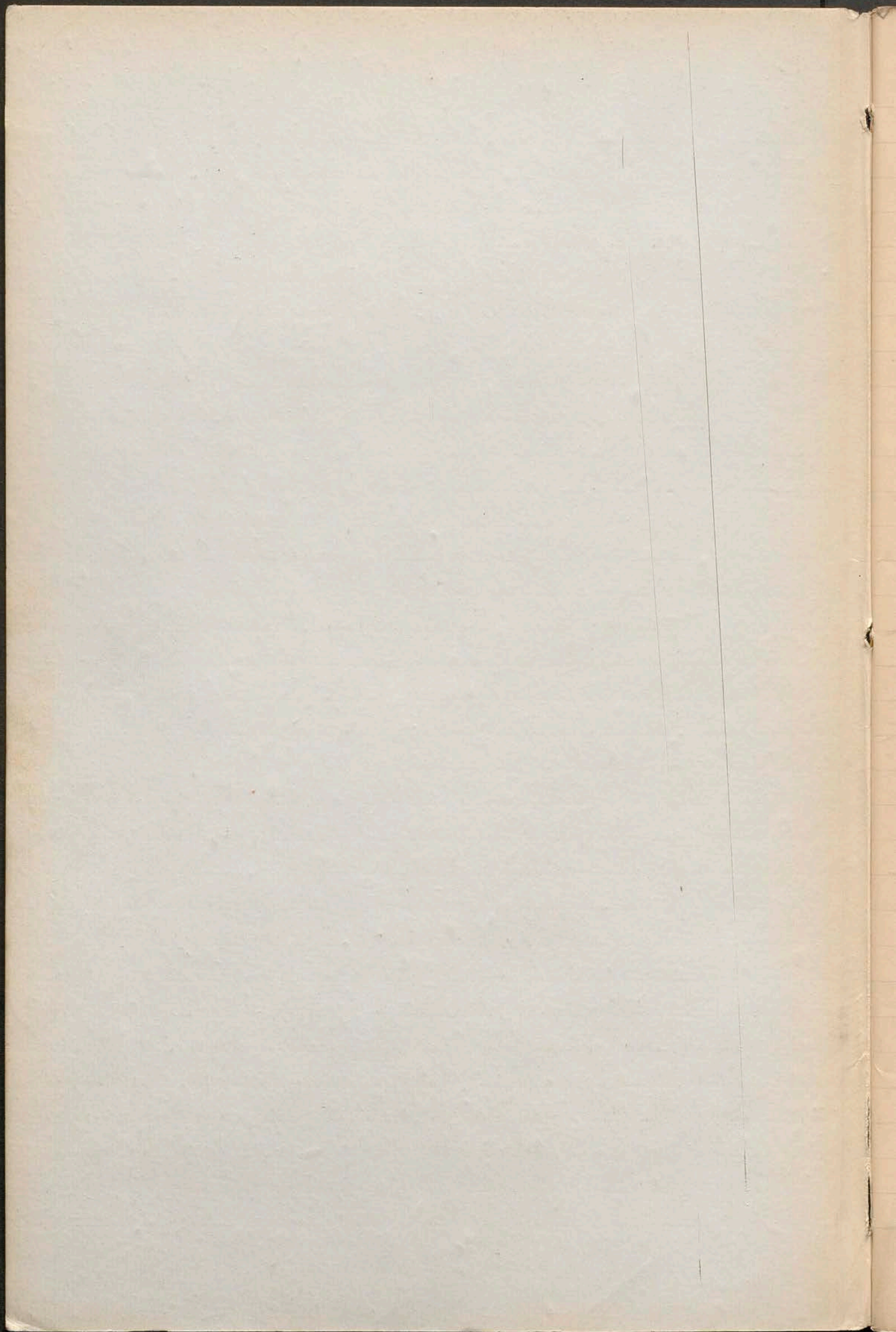


7^e COMMISSION d'Initiative parlementaire

(Nommée le 19 novembre 1908.)

MM.

- | | |
|------------------------|---|
| 1 ^{er} BUREAU | { Paul FLEURY.
COCULA. |
| 2 ^e BUREAU | { FORTIER. <i>Président</i>
SURREAUX. |
| 3 ^e BUREAU | { BIDAULT.
Dominique DELAHAYE. |
| 4 ^e BUREAU | { LORDEREAU. <i>Président</i>
Guillaume POULLE. |
| 5 ^e BUREAU | { Charles RIOU.
BRAGER DE LA VILLE-MOYSAN. <i>Secrétaire</i> |
| 6 ^e BUREAU | { GRAVIN.
RICHARD. |
| 7 ^e BUREAU | { JOUFFRAY.
VAGNAT. |
| 8 ^e BUREAU | { GIRAULT.
GOBRON. |
| 9 ^e BUREAU | { Emile REY.
SCULFORT. |



Séance du 26th 9th 1908La 7^e Commission d'Initiative parlementaire
a nommé :

Président : M. Lardereau

Secrétaire : M. Brager de Villeneuve

Le Secrétaire

Le Président

B. de Villeneuve & Lardereau



Séance du 26 janvier 1909

La 7^e Commission d'initiative parlementaire
se 1908 a nommé, en remplacement de
M. Lardereau, non réélu :

Président : M. Tardier

Le Secrétaire

Le Président

J. Michaux

Tardier

Séance du 5 février 1909.

La 7^e Commission d'initiative parlementaire ayant à statuer sur la prise en considération de la proposition de loi déposée par M. Straus et un certain nombre de ses collègues tendant à la diminution de la zone de servitude des cimetières dans les villes et d'accroître l'humanité qu'il y a

reprenant cette proposition en considération
et charge Mr Guillaume Paul de faire
un rapport dans ce sens.

Le Président

Le Secrétaire

[Signature]

[Signature]

Séance du 16 février 1909

La séance est présidée par M^r Fortier,
président

M^r Surroux est élu secrétaire

La 7^e Commission avait en examen
la proposition de loi à l'effet de déterminer
les conditions auxquelles seront soumis
desormais les autorisations données par
les autorités d'appointements publics

Sous certaines réserves présentées
la commission décide que 'il y a lieu
de prendre la proposition de loi
en considération et confier la rédaction

d'un rapport commun sur cette question
à M^r Surroux

Le Président

Le Secrétaire

[Signature]

[Signature]

Séance du 25 Février 1909

Président M^r Fortier

Secrétaire M^r Vignat

M^r Brey auteur de la proposition de loi sur l'assistance
à l'organisation de l'assistance aux enfants des
familles indigentes est entendu.

Il y a une lacune importante dans l'assistance aux enfants
lit-il; les enfants abandonnés, les enfants naturels sont assistés

pourquoi ne pas aider les indigents qui veulent élever leurs enfants. Il faut leur accorder en outre le nombre des enfants abandonnés augmentés et ces derniers restent à la charge de l'Etat, des départements et des communes jusqu'à 21 ans et cette assistance est très lourde.

L'éducation dans la famille est de beaucoup préférable. Par ma proposition le nombre des enfants abandonnés diminuera certainement.

On peut de vue financière ma proposition n'entraînera que des dépenses modestes. Une partie sera couverte par l'économie prévue sur les dépenses des enfants assistés par suite l'abandon.

M. Brey adopte le ~~travaux~~ même barème que celui pour l'assistance médicale. Le sacrifice sera très modeste.

M. Fortier craint que ces dépenses dépassent très fort et que il se passe pour cela ce qui est arrivé pour les dépenses de l'assistance aux vieillards infirmes et incurables.

M. Brey trouve que ces craintes sont exagérées.

Il y a dans ma loi une œuvre pratique, nouvelle et patriotique.

M. Brey est chargé de faire le rapport.

Le Secrétaire

Stéphane

Le Président

Stéphane

Séance du 17 juin 1909.

Président : M. Tardieu

Secrétaire : M. Ricard

Enamen de la proposition de loi de M. Darbet sur l'appel en cause dans les ventes en nullité de vente d'un animal lésé par les bœufs.

u
Une sous-commission est chargée
de l'étude de cette question. Elle
est composée de M. G. Tardier,
Darbot et Richard.

Le Président

[Signature]

Le Secrétaire

[Signature]

Séance du 8 juillet 1909

Président : M. Tardier

Secrétaire : M. Richard

Ensuite de la proposition de loi
de M. Darbot sur l'appel en cause
dans les actions en nullité de vente
d'un animal bovin tuberculeux.

M. Darbot fait un rapport sur
cette question au nom de la sous-
commission. Il conclut à la
prise en considération de la
proposition.

La commission conclut à la
prise en considération.

M. Richard est désigné comme
rapporteur

Le Président

[Signature]

Le Secrétaire

[Signature]